

Pour être clair, même si les frontières sont ouvertes ...

Les entrées et sorties du territoire de Navarre et communauté autonome du Pays basque (Euskadi) sont interdites, à l'exception des déplacements professionnels et sanitaires essentiels et motivés.

Par arrêté du Préfet des Pyrénées Atlantiques, la circulation de tous véhicules et des piétons est interdite sur les points de passage transfrontaliers suivants :

- Navette Maritime Hendaye
- Hendaye - Pont de Marchandises

Les autres points de passages transfrontaliers demeurent ouverts.

Les autorités basques espagnoles ont adopté un nouveau train de mesures destinées à limiter les déplacements et les regroupements :

- interdiction de circulation des personnes durant les horaires nocturnes, entre 22h00 et 6h00 ;
- interdiction des réunions publiques ou privées de plus de six personnes ;
- interdiction des entrées et sorties du territoire régional, à l'exception des déplacements pour motifs professionnels, sanitaires et de force majeure (assistance à personnes dépendantes) ;
- Déplacements autorisés à l'intérieur de la province de résidence uniquement.
- Ouverture des bars et restaurants de 6h00 à 20h00.

Un confinement périmétrique est en vigueur dans la totalité des municipalités basques. Les entrées et sorties des villes sont donc interdites, sauf déplacement professionnel et de force majeure.

Vous pouvez vous rendre dans les Ventas

- SANS test PCR si vous habitez dans un rayon de 30km (vol d'oiseau)
- ou AVEC test PCR de moins de 72h si vous habitez plus loin.
- N'oubliez pas votre justificatif !